INTRODUCTION

La Décennie internationale des personnes handicapées, promue avec enthousiasme par le Canada au moment de son lancement, prendra fin en 1992. On peut facilement résumer ses résultats, dans la société canadienne dans son ensemble. Au cours des 10 dernières années, nous avons assisté à une prise de conscience nouvelle et constaté l'existence d'une bonne volonté sincère, bien que parfois empreinte de paternalisme. En dépit de quelques résultats remarquables, les progrès, dans l'ensemble, sont restés modestes.

Du côté des personnes handicapées, la décennie a été marquée par maintes évolutions positives, notamment une volonté d'indépendance et une confiance en soi nouvelles. Toutefois, ce qui domine, c'est l'émergence d'attentes qui engendrent, lorsqu'elles se heurtent aux réalités persistantes, un regain d'amertume et de frustration.

À l'évidence, le moment est maintenant venu d'agir. Les Canadiens, non seulement individuellement, mais aussi collectivement par l'intermédiaire de gouvernements, ont déjà reconnu la nécessité du changement. Les personnes handicapées, dans toutes les tribunes auxquelles elles ont pu avoir accès, et notamment devant notre Comité et ses prédécesseurs, ont fait savoir de manière de plus en plus précise quels changements sont nécessaires, et pourquoi. Il reste maintenant à les concrétiser.

A. L'intégration économique : l'un des axes du changement

Le présent rapport, et la série d'études qui lui feront suite, est notre tentative de contribuer à la concrétisation de ce changement. Nous avons retenu, comme thème de nos travaux actuels et futurs, l'intégration économique des Canadiens handicapés. Cette notion d'intégration économique, à notre sens, constitue le fil conducteur indispensable de la tâche qui confronte maintenant les Canadiens : l'insertion complète, au sein de notre société, des 3,3 millions d'entre nous que l'on reconnaît aujourd'hui comme des personnes handicapées.

En tout premier lieu, le thème de l'intégration économique repose sur la constatation que, dans une société axée sur les activités de production et de consommation, ceux qui se voient exclus du marché restent essentiellement confinés en marge. C'est pourquoi les travaux futurs du Comité tourneront autour des deux activités économiques principales—la production et la consommation. L'emploi revêt la même importance pour les personnes handicapées que pour les autres Canadiens. Il est une forme fondamentale de participation sociale et une source d'épanouissement personnel. Il constitue également la condition nécessaire de l'accès à l'abondance de biens, de services, de possibilités et